

Schéma d'Aménagement de la Vallée de la Romanche

Compte rendu des débats du comité Romanche du 29 juin 2007 – 14 heures Mairie de Vizille

Présents :

Elus - Communes

M. Robert Veyret	Président du Symbhi - Conseiller général du canton de Rives
M. Alain Mistral	Conseiller Général du canton de Valbonnais
M. Alain Berhault	Maire de Vizille
M. Didier Croibier Muscat	Adjoint au Maire de Bourg d'Oisans
Mme Yolande Adobati	Maire de Notre Dame de Mésage
M. Jean Danz	Ajoint au Maire de Vizille
M. Jean-Claude Vayr	Maire de St Pierre de Mésage
M. Bernard Le Risbé	Adjoint au maire de Jarrie

Associations, chambres consulaires, administration, autres

M. Michel Pinhas	ADIDR - Directeur
M. Jean-François Alessandri	CARS
M. Claude Grosjean	CARS
M. Jean Louis André	CARS
M. Serge Gros	CARS
M. Jean Cabanne	CARS
M. Arnaud Teinturier	CLE Drac-Romanche
M. Laurent Dallest	DDAF
M. Michel Arnaud	EDF
M. Stéphane Perrot	FD Pêche 38
M. Robert Javellas	FRAPNA Isère
M. Elie Donna	FRAPNA Isère
M. Yvan Glénat	SUO
M. André Saluetti	SUO – Bourg d'Oisans
Mme Marie-Agnès Lebeau	SCREG Sud Est / SOVEMAT
M. Aymeric Dupont	SACO - Contrat de rivière Romanche

M. Rémi Foussadier
M. Vincent Dufils
M. Guy Buisson
M. Jean François Richer
M. Norbert Nicolas
Mme Françoise Paris
M. Fabrice Decout

Entente Interdépartementale pour la Démoustication
DDE
SIERG
SIERG
Agence de l'Eau
Stagiaire CGI (DAT)
ONEMA 38

SYMBHI

M. Jean-Noël Gachet
M. Daniel Verdeil
M. Olivier Manin
Mme Mireille Delahaye
M. Thomas Linossier

Conseil Général de l'Isère – Chef du Service de l'Eau
Chef de projet Symbhi
Chargé de mission Symbhi
Stagiaire Symbhi
Stagiaire Symbhi

Bureaux d'études

M. Lionel Guitard
Mme Anne Dos Santos

Hydrétudes
Hydrétudes

Excusés

M. Olivier Conte
Mme Anne le Gloan
M. Christian Pichoud

DIREN
Maire de Jarrie
Conseiller Général, Président du Parc National des Ecrins



Ouverture du Comité Consultatif Romanche

M. Veyret, Président du Symbhi, ouvre la séance du troisième Comité Romanche.

L'objet de ce Comité Romanche concerne les actions contenues dans les différents scénarii d'aménagement de la Romanche.

Olivier Manin restitue la démarche entreprise et insiste sur la volonté du Symbhi de présenter des scénarii contrastés afin d'apporter un maximum d'éléments de réflexion à tout un chacun.

Jean Noël Gachet insiste sur le fait que ce qui est présenté résulte de la réflexion menée en concertation en Comité Technique et que l'ensemble des aménagements sont soumis à discussion.



Présentation du Scénario 1: Ecrêtement maximal du débit

Présentation

Lionel Guitard du cabinet Hydrétudes présente les principaux aménagements proposés dans le cadre d'un scénario dont le but est d'écrêter au maximum le débit de pointe de la crue centennale de la Romanche.

Cette présentation a fait l'objet d'un envoi sous forme de note de synthèse à l'ensemble du Comité Romanche la semaine précédente et est téléchargeable sur l'espace documentation du site Internet (www.symbhi.fr).

Questions / Réponses

JN Gachet préfère utiliser le terme de Champ d'Inondation Contrôlée (CIC) plutôt que casier car on maîtrise le niveau de crue à partir duquel le CIC se remplit. Le débordement est lent, organisé et progressif.

SOVEMAT demande si les installations du stockage de l'exploitation ont été prises en compte lors de la proposition du casier 1, situé le plus en amont.

D.Verdeil exprime la volonté du Symbhi de changer la logique traditionnelle qui consiste à cantonner la rivière entre deux digues. Il faut accepter que la rivière déborde.

Au stade actuel, l'ensemble des zones potentielles d'écrêtement est étudié. Cependant, la délimitation des CIC n'est pas encore précisée.

SOVEMAT précise qu'une étude réalisée dans le cadre des ICPE a montré la non vulnérabilité du site de l'entreprise face à une crue centennale de la Romanche en l'absence de brèche.

D.Verdeil indique qu'un rendez vous sera programmé avec l'entreprise afin d'étudier cette problématique.

Un représentant de la FRAPNA demande si la problématique générale EDF a été prise en compte.

Les orientations du projet Gavet sont intégrées au schéma. Par ailleurs, la gestion de barrage en crue préventive est une option envisageable mais complexe à mettre en œuvre.

M.Javelas (FRAPNA Isère) indique un enfoncement de la nappe du à l'extraction des matériaux dans le secteur de la plage du Buclet.

Il ajoute que les possibilités d'écrêtement en rive gauche de la confluence sont réelles.

L.Guitard confirme que l'objectif est d'engraisser le lit de la Romanche à ce niveau afin de pouvoir reconnecter les terrains en rive gauche.

SOVEMAT intervient sur le risque de capture du plan d'eau en précisant qu'il faut garder une distance minimale entre le CIC et la gravière.

M.Cabanne (CARS) propose la réalisation d'un seuil en enrochement afin de répondre au problème de l'engraisement du lit de la Romanche au niveau de la plage du Buclet.

D.Verdeil répond que cet engraisement est naturel et que la volonté du Symbhi n'est pas de construire de nouveaux ouvrages sur la rivière car ils génèrent de nouvelles contraintes.

M.Cabanne propose la mise en place d'un champ d'inondation contrôlée au niveau du terrain de sport sur la commune de Saint Barthélemy de Séchilienne.

L.Guitard indique que cette proposition sera étudiée.

A.Teinturier (CLE Drac Romanche) revient sur le périmètre de protection du captage du SIERG en rive droite après la confluence avec l'Eau d'Olle.

D.Verdeil précise que ce captage n'est pas utilisé actuellement par le SIERG et que son inondation est envisageable.

La problématique est différente concernant le captage de Jouchy. Le SIERG est défavorable à la mise en place d'un CIC autour de ce captage: en effet les conséquences d'une inondation sur la qualité de l'eau de la nappe ne sont pas connues à l'heure actuelle.

D.Verdeil souligne l'importance de ne pas aggraver le risque actuel sur ce captage, inondable pour une crue cinquantennale environ. L'idée est d'estimer si l'utilisation du site de Jouchy comme champ d'inondation contrôlée aurait un intérêt ou pas, pour protéger Vizille, et uniquement pour des crues supérieures à la crue cinquantennale. Ce champ d'inondation contrôlée ne pourrait être mis en œuvre qu'à la condition que l'interconnexion des réseaux de l'agglomération grenobloise soit réalisée, et qu'elle permette de se passer des captages de Jouchy pour la durée de rétablissement de la qualité des eaux de la nappe après une inondation.

M.Berhault (mairie de Vizille) intervient sur le recul de digue entre le pont Pasteur et le grand pont de Vizille. Ce recul lui semble peu réaliste du fait des installations industrielles et des sites de promenade.

Il précise que le seuil Tardy est utile pour éviter l'affouillement des piles du pont.

Enfin, il note la mise en place d'un clapet sur le canal des papeteries.

M.Nicolas (Agence de l'Eau) revient sur la problématique des captages de Jouchy. L'Agence de l'Eau a pour objectif la protection de la ressource en eau. Cet objectif est prioritaire à la gestion du risque inondation.

JN.Gachet comprend la situation en tant que Directeur du Service de l'Eau au Conseil Général de l'Isère. Il précise qu'à ce stade, le Symbhi ne s'interdit aucune action.

De plus, ce captage est actuellement inondable à partir de la crue cinquantennale.

M.Decout (ONEMA) revient sur l'importance de rendre franchissable le seuil de Buclet car le Vénéon présente en amont une zone de frayères très importante pour la faune piscicole.

Il insiste également sur la mise en place du recul de digue de la Croix du Plan en rive droite.

L.Guitard répond que l'objectif d'aménagement est de supprimer la rupture de pente à ce niveau.

Dans le scénario 1, le lit est élargi en aval du gué par un décaissement en rive gauche et un régalaage des matériaux dans le lit mineur pour favoriser le retour à un état d'équilibre du lit du Vénéon et de la Romanche sur la plage du Buclet.

Dans le scénario 2, le gué est supprimé et l'engraissement de la Romanche sur le Buclet est contrôlé.



Présentation du Scénario 2: Restauration Physique de la rivière

Présentation

Lionel Guitard du cabinet Hydrétudes présente les principaux aménagements proposés dans le cadre d'un scénario dont le principe est la restauration physique de la rivière, intégrant le fonctionnement hydraulique en crue.

Cette présentation a fait l'objet d'un envoi sous forme de note de synthèse à l'ensemble du Comité Romanche la semaine précédente et est téléchargeable sur l'espace documentation du site Internet (www.symbhi.fr).

Questions / Réponses

M.Cyrot (DDAF) relève le fait que le 1^{er} scénario répond assez peu à l'objectif 3 du schéma d'aménagement, à savoir "redonner de l'espace à la rivière et améliorer le potentiel écologique de la Romanche et des milieux associés".

Il précise que le franchissement du gué au niveau de la plage du Buclet doit être amélioré.

M.Croibier Muscat (adjoint au maire de Bourg d'Oisans) se félicite du débat très riche. Cependant, il s'interroge sur les possibilités de développement de sa commune et souhaite des précisions concernant l'utilisation de la plaine des Sables comme champ d'inondation contrôlée.

M. Le Risbé (adjoint au maire de Jarrie) s'interroge sur les conséquences du projet concernant le site industriel situé sur sa commune.

L.Guitard répond que la commune sera protégée à hauteur de la crue centennale dans les deux scénarios.

M.Javelas (FRAPNA Isère) demande des précisions sur le positionnement de l'exutoire de la STEP.

JN.Gachet explique que cet aspect ne relève pas de la compétence du Symbhi.

Concernant la déviation du péage de Vizille, les travaux débiteront d'ici 2010 voire 2012.

Robert Veyret indique qu'il existe une coordination entre le Service de Routes du Conseil général de l'Isère et le Symbhi pour mener les études parallèlement et conjointement avec le schéma d'aménagement de la Romanche.

Mme Adobati (maire de Notre Dame de Mesage) demande des précisions sur les mesures de protection des habitants de sa commune dans le scénario 2.

L.Guitard explique que le retrait du seuil de Tardy aura pour conséquence un abaissement du fond de la rivière et de la ligne d'eau et donc une augmentation de la capacité du lit et une meilleure protection contre les débordements.

M.Nicolas (Agence de l'Eau) demande à ce que la rivière soit physiquement restaurée en lui donnant un espace plus important. Il demande également à ce que les franchissements piscicoles soient réalisés

M.Berhault (maire de Vizille) demande à ce que soit confrontées les études réalisées par le cabinet BCEOM pour le compte de sa commune et celles réalisées par Hydrétudes. Il demande quand les travaux pourront être réalisés sur sa commune.

M.Gachet répond qu'il faut attendre de voir les incidences des scénarios d'aménagement sur le confortement de la digue de Vizille.



Présentation des aspects Loisirs et usages

Présentation

A.Dos Santos (Hydrétudes) présente les aspects usages, loisirs et paysages. Le premier scénario se décline sous le principe de réalisation d'une voie verte (cyclable) le long de la vallée de la Romanche.

Le deuxième scénario se focalise sur le potentiel existant uniquement. Les cheminements mixtes (piétons et/ou cycles) et les accès à la rivière optimisent les possibilités existantes.

Questions / Réponses

M.Salueti (SUO) demande à ce que le site du Bâton soit valorisé par la jonction à un circuit de promenade.

JF.Richer (SIERG) propose une valorisation ou une protection du site de l'Île Falcon puisqu'il est entièrement sous maîtrise foncière publique ainsi que celui de la plaine de Jouchy.

M.Cabanne (CARS) insiste sur l'interdiction de stationnement en face du site des Ruines de Séchilienne par mesure de sécurité.



Financement du projet

Robert Veyret aborde les modes de financement du projet.

Les statuts du Symbhi prévoient une participation des communes à hauteur de 30%.

Si les intercommunalités se substituent aux communes, leur participation est réduite à 20% (le Symbhi apporte la différence).

Dans ce dernier cas, il conviendra de proposer, comme sur l'Isère, aux intercommunalités d'adhérer au Symbhi dans le collège des membres financeurs, sur la base d'un financement des seuls projets qui concernent le bassin versant de la Romanche, et d'une clé de répartition à définir (sachant que la Métro s'engage à financer 87 % de la part des collectivités sur l'Isère, le Drac et la Romanche).

M.Nicolas (Agence de l'Eau) précise que l'Agence de l'Eau participe à hauteur de 50% sur les études et 30% sur les travaux concernant les aspects piscicoles et le gain d'espace de liberté de la rivière.



Ruines de Séchilienne

M.Veyret fait une annonce concernant les Ruines de Séchilienne :

- Une rencontre entre le Symbhi et M.Degoutte, Expert Hydraulicien faisant partie du groupe d'experts "Panet" qui a travaillé sur les parades hydrauliques aux Ruines de Séchilienne pour le compte de l'Etat, s'est déroulée le 28 juin 2007.
- La prochaine commission CLAIRS traitant de la problématique générale des Ruines de Séchilienne sera réunie par le préfet le 6 juillet 2007. Elle présentera notamment l'organisation retenue pour l'étude des parades hydrauliques, avec la prise de maîtrise d'ouvrage du Symbhi.
- Une nouvelle rencontre est prévue le 20 juillet 2007 avec l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage en charge des parades hydrauliques et le groupe d'experts.

La séance est levée par M. Veyret à 16 h50.

Le prochain Comité Romanche aura lieu le jeudi 11 octobre à 14 heures (le lieu reste à déterminer).

